

PICTURE Asset Management

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 56, rue Catherine de la Rochefoucauld – 75009 Paris
887 836 435 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 31 JANVIER 2025

[...]

DEUXIEME DECISION

Nomination de Monsieur Vincent DURAFFOUR en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, fixation de ses pouvoirs et approbation de la modification corrélative des statuts de la Société

Les membres du Conseil de Surveillance,

décident de nommer un Directeur Général Délégué qui sera en charge des sujets opérationnels relatifs aux activités d'investissement immobilier et d'asset management immobilier du Groupe (le « **Domaine Immobilier** »),

décident de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la Société en charge du Domaine Immobilier, à compter du 1^{er} février 2025 et pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent DURAFFOUR, né le 24 septembre 1987 à Toulouse (34), de nationalité française, demeurant 26, rue Danton – 93100 Montreuil,

décident qu'en dehors du Domaine Immobilier, le Directeur Général Délégué ne pourra prendre aucune décision concernant la Société et/ou le Groupe sans avoir recueilli l'autorisation préalable écrite (par tous moyens, y compris par email) du Président,

prennent acte de ce que Monsieur Vincent DURAFFOUR, préalablement pressenti, a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société dans l'hypothèse où il serait nommé en cette qualité, et qu'il n'est soumis à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ses fonctions,

[...]

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Surveillance.

[...]

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

Les membres du Conseil de Surveillance décident de conférer tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin sera.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Surveillance.

***Extrait certifié conforme par le président
du Conseil de Surveillance***

Monsieur Eric AVEILLAN